

## Règlements du CAS : proposition d'ajout

----- Message transféré -----

De : **Frédéric Rogenmoser** <rogefred@hotmail.com>

Il est proposé que les demandes de subventions du CAS non traitées après le 20 du mois suivant le mois où sont envoyées les demandes de subventions soient traitées lors de la prochaine réunion du CE dans laquelle les membres du CAS seront invité-e-s avec un droit de vote.

\* \* \*

Copie ci-dessous des règles actuelles du comité d'attribution de subventions

### **1. Politique de gestion du fond de subvention**

Groupe de Recherche d'Intérêt Public (GRIP-UQAM)

Dernière version : 11 février 2014

Adoptée le : 12 février 2014

#### **Définitions**

GRIP : Groupe de Recherche d'Intérêt Public

CA : Conseil d'administration du GRIP.

CE : Conseil exécutif du GRIP.

Comités : Comités de travail reconnus par l'Assemblée générale du GRIP.

AG : Assemblée générale du GRIP.

C.A.S. : Comité d'Attribution de la Subvention

#### **Entrée en vigueur et durée d'application**

La présente politique entre en vigueur dès son adoption et s'applique à l'ensemble des subventions octroyées par le GRIP-UQAM. Elle est valide pour une durée d'un an ou jusqu'à ce qu'une politique permanente soit adoptée, le premier cas échéant.

#### **Préambule**

Le GRIP-UQAM soutient et commandite des initiatives et des événements communautaires grâce au fond de subvention. Les groupes peuvent y appliquer pour obtenir de l'argent ou pour accéder aux ressources du GRIP (par exemple photocopies, soutien administratif, commandite, etc.). La somme allouée aux projets dépend du nombre de demandes reçues pendant une période de subvention donnée et n'indique en aucun cas un jugement sur la valeur du projet de la part du conseil (un même projet peut se voir accorder plus d'argent si peu de groupes appliquent à une semaine donnée). Dans tous les cas, les subventions sont attribuées aux groupes partageant le code d'éthique du GRIP et qui interviennent sur des enjeux de justice sociale et environnementale. Considérant que nous sommes établis sur des terres volées, les projets qui auront une approche anti-coloniale seront également privilégiés.

La présente politique doit se faire d'une manière mesurée, en accordant une importance avant tout à l'esprit de la présente politique plutôt qu'à la lettre, étant donnée que la présente politique est temporaire et peut avoir certaines lacunes et erreurs.

### **Instance décisionnelle**

Toute demande sera traitée par le Comité d'attribution de la subvention (le C.A.S). Ce comité se réunit une fois par mois, idéalement. Les membres du C.A.S. sont élu-e-s en A.G. Le C.A.S est souverain dans ses décisions. Seule l'A.G. peut intervenir dans ses décisions. Par contre, le C.A.S. effectue un compte-rendu mensuel de ses activités au C.E., qui peut alors émettre des recommandations. Le C.A.S est constitué d'au minimum cinq (5) membres votant-e-s et son quorum est de 50%+1. Le montant qui est géré par le C.A.S. est décidé à la PIC.

Par souci de transparence, le C.A.S. informe les membres du GRIP de la tenue de ses rencontres selon le moyen qu'il préconise. Le C.A.S. accueille les membres observateur-trice-s (mais non votant-e-s) qui le désirent. Les personnes qui appliquent sur la subvention ne peuvent pas être des observatrices à la rencontre où leur demande est traitée.

### **Admissibilité à la subvention**

N'ont pas accès à la subvention externe:

- Les organismes à but lucratif;
- Les comités du grip-uqam, sauf les comités en devenir;
- Les partis politiques;
- Les groupes de moins de 3 personnes.

### **Type de subvention**

L'allocation de fonds de subvention se fait de deux façons : par des subventions mensuelles et par des subventions biannuelles (qui sont plus substantielles). Les montants seront définis par le C.A.S. Dans l'allocation des subventions, le GRIP priorise les groupes qui ont besoin d'avoir accès aux ressources du GRIP et qui auraient de la difficulté à trouver cet appui ailleurs. Les subventions biannuelles peuvent servir à des projets divers et même d'une certaine envergure, mais doivent s'ancrer dans la communauté uqamienne dans tous les cas. Les critères de sélection seront éventuellement diffusés sur le site web du GRIP.

Les subventions **mensuelles** :

- Ne peuvent pas couvrir des dépenses d'alcool, ni des salaires (excluant les honoraires professionnels tels les gardien-ne-s de sécurité, les technicien-ne-s de son, etc) ;
- Les groupes peuvent appliquer sur plus d'une subvention par année, mais peuvent obtenir un maximum de 4 subventions par année;
- Le nombre de subventions accordées varie selon le budget ;
- L'allocation du montant nécessite que le groupe présente l'ensemble de leurs factures ainsi qu'une preuve que l'évènement/projet a bien eu lieu pour recevoir le remboursement.

Les subventions **biannuelles** :

- Sont accordées aux sessions d'automne et d'hiver;
- Sont attribuées en privilégiant les projets qui touchent la communauté de l'UQAM ou qui impliquent un minimum de 3 étudiant-e-s »;
- Chaque demande de subvention doit être accompagnée par une description détaillée du dit projet (avec une explication du projet et une justification du budget);
- le C.A.S. peut inviter les groupes à présenter leurs demandes ;
- Le C.A.S. peut demander aux groupes un court compte-rendu des activités réalisées ;
- Un maximum de 10% de la subvention peut servir à acheter de l'alcool;
- Un maximum de 25% du budget peut être attribué à des organisateur-trice-s/coordonnateur-trice-s contractuel-le-s. De plus, la ou les personnes doivent être identifiées dès le dépôt de la demande de subvention avec une section justifiant le choix de cette personne. La demande doit être signée par au moins 3 membres du groupe ;
- Le nombre de subventions accordées varie selon le budget ;
- La subvention est attribuée au fur et à mesure que les factures sont déposées. Pour accommoder les personnes, divers moyens peuvent être appliqués pour que le GRIP effectue les dépenses liées aux subventions.

**Procédure pour appliquer sur une subvention**

Voir sur le site internet ou contacter la co-coordination